

AUTO-MOTO OLIVIER

CENTRE DE FORMATION

Le permis de conduire moto et ses défis

Les véhicules à moteur sont devenus un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société, mais alors que l'automobile est associée à une notion d'utilité, la moto est plutôt associée au plaisir de conduire et aux sensations de liberté. Au-delà du plaisir de conduire, la moto est un mode de transport écologique mais également économique. Cependant le motard étant moins bien protégé, il est indispensable que la formation soit complète.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation. Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et le programme de formation au permis de conduire est mis en place pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader. L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir

devenir. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante. Le programme de formation se veut une vue d'ensemble des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger. Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage. Vous allez apprendre à manipuler une moto et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez, au travers de ce programme, comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques. Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite. Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur vous guidera et vous conseillera. Des tests de connaissance et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

ENJEUX & DEROULEMENT



Le Code : l'épreuve théorique moto

Pour passer l'épreuve du code, il faut avoir au moins 16 ans si vous suivez la formation A1 (125 cm³) et 18 ans révolu pour la formation A2 (500 cm³).

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions (5 erreurs maximum). Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées. Parmi les 40 questions auxquelles vous devrez répondre, certaines sont en vidéo. Pendant le déroulé de la vidéo, pensez à évaluer l'intervalle de sécurité et à regarder tous les rétroviseurs. Le jour de l'examen,

pensez à apporter votre pièce d'identité et votre convocation. Votre code est valable pendant 5 ans, sans limitation du nombre de passage à l'épreuve pratique.

Passer l'examen pratique du permis moto

Pour se présenter à l'épreuve hors-circulation, il faut avoir réussi l'examen du code.

L'épreuve pratique se déroule en 2 étapes :

1^{ère} épreuve **hors-circulation** : l'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et savoir-faire que l'élève a acquis : code de la route, sécurité et signalisations routières, équilibre et stabilité, connaissance et emploi des accessoires et commandes du véhicule, freinage, etc

Pour se présenter à l'épreuve hors-circulation, il faut avoir réussi l'épreuve hors-circulation

2^{ème} épreuve **en circulation** : l'objectif de l'épreuve est d'évaluer le niveau des connaissances et des compétences techniques et comportementales.

Cette épreuve d'une durée de 40 minutes se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

Effectuer 4 vérifications avant le départ

Emprunter des routes droites, négocier des virages

Effectuer un arrêt de précision

Changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération

Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier

Dépasser et croiser des véhicules

Suivre un itinéraire en vous guidant de manière autonome pendant environ 5 minutes

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instruction précises qui en fixent les modalités. Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte. A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d'évaluation. Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire, sur lequel est noté le résultat, est téléchargeable sur votre espace candidat rendez-vous permis. En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre permis de conduire. Ce CEPC est valable 4 mois maximum. En cas de réussite, vous serez en période probatoire avec 6 points sur votre permis de conduire.